Harmonisation régionale des plans sécheresse

Julie COLOMB

DREAL PACA / Mission Durance

Nathalie QUELIN DREAL PACA / Unité Politiques de l'Eau

Commission thématique Durance Eau et Usages 13 juin 2019



Contexte Durance

- Commission « eau et usages » du 11 mai 2017
 - → souhait d'un état des lieux à l'échelle du BV Durance sur la gestion de la sécheresse
- Vu le contexte PACA : élargissement de la réflexion à la région
 - → sept 2017 / avril 2018 : analyse régionale produite par la DREAL PACA en lien avec les membres de la commission, + questionnaire citoyen (été 2017)
- Commission « eau et usages » du 18 avril 2018
 - → présentation de l'analyse régionale





Pourquoi une harmonisation régionale?

- Le cadre de la gestion de crise :
 - → des plans d'action sécheresse départementaux (PAS)
 - → des arrêtés préfectoraux temporaires déclenchent les mesures du PAS
 - → recherche d'un équilibre entre 3 enjeux



- Enseignement de l'état des lieux régional : une lisibilité complexe, du fait de différences de restrictions entre départements et usagers
 - → pertinence d'un travail d'harmonisation régionale
 - → NB : cohérence avec la démarche initiée à l'échelle du bassin RMC
- Modalités: 2 Comités Régionaux Sécheresse (11 janvier et 22 mars 2019), mise en consultation du public du 15 avril au 5 mai 2019.





Élaboration de l'Arrêté régional les principes retenus

- Porte uniquement sur la ressource non maîtrisée (ou « naturelle »)
- Porte uniquement sur les mesures et pas sur les seuils et règles de déclenchement, qui restent du ressort du Préfet de département
- Les usages prioritaires (santé, salubrité, sécurité civile, AEP et préservation écosystèmes) ne sont pas concernés
- Recherche plus d'équité : objectif commun à tous les usagers, sans distinction en fonction du mode de prélèvement
- Fixe des **plages horaires communes**
- Définit des mesures par stades (vigilance / alerte / alerte renforcée / crise) et par usages (agricoles / industriels, artisanaux et commerciaux / autres usages)





Perspectives

Arrêté cadre régional signé le 29 mai 2019 – en cours de diffusion

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat Général pour les affaires régionales

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Arrêté-cadre régional fixant les mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse en Provence-Alpes-Côte d'Azur

> Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud Préfet des Bouches-du-Rhône

- Mise en application immédiate des mesures de l'arrêté régional
- Travail de mise à jour des PAS départementaux en cours



